

FÉVRIER 2026

POLICY BRIEF

LA RÉGULARISATION EXCEPTIONNELLE DE 2026 EN ESPAGNE : FONDEMENTS, PORTÉE ET LIMITES

AMAL EL OUASSIF



Le 27 janvier 2026, le gouvernement espagnol a adopté par décret royal une mesure de régularisation extraordinaire visant les personnes en situation administrative irrégulière ou engagées dans une procédure de protection internationale. Le choix du décret royal permet une mise en œuvre rapide de la mesure, sans passage par un débat parlementaire, dans un contexte politique fortement polarisé sur les questions migratoires.

La régularisation concerne les personnes pouvant justifier d'une présence sur le territoire espagnol avant le 31 décembre 2025, avec une exigence minimale de cinq mois de résidence effective, ou celles ayant introduit une demande de protection internationale avant cette date. L'absence d'antécédents judiciaires constitue une condition centrale d'éligibilité. Selon les estimations gouvernementales, jusqu'à 500 000 personnes pourraient être concernées par ce dispositif.

L'entrée en vigueur est prévue pour le printemps 2026, avec une période de dépôt des demandes étalée sur plusieurs mois. La mesure s'inscrit juridiquement dans le cadre national espagnol et n'entraîne pas en tant que telle de modification automatique des droits de circulation au sein de l'espace Schengen, ceux-ci demeurant régis par le droit européen applicable aux ressortissants de pays tiers. La décision soulève toutefois la question de ses implications indirectes pour l'espace Schengen, tant en termes de gestion des mobilités que de débats politiques relatifs à la solidarité et à la gouvernance des migrations au niveau européen.

AMAL EL OUASSIF

INTRODUCTION.

Dans un contexte européen marqué par un durcissement généralisé des politiques migratoires, la décision adoptée par le gouvernement espagnol a suscité une attention particulière. Alors que de nombreux États membres de l'Union européenne privilégient des approches centrées sur le contrôle des frontières, l'accélération des retours et l'externalisation de la gestion migratoire, l'Espagne a choisi de recourir à un instrument rarement mobilisé à une telle échelle depuis plus d'une décennie. Ce choix a immédiatement alimenté des lectures contrastées, oscillant entre interprétations humanitaires, critiques sécuritaires et soupçons d'opportunisme politique.

En fait, la singularité de la décision espagnole tient autant à son ampleur qu'à son calendrier. Intervenant dans un contexte de reprise économique et de recomposition démographique, la régularisation de 2026 s'inscrit dans un moment où les tensions sur le marché du travail coexistent avec une amélioration des indicateurs macroéconomiques. Elle se déploie également dans un environnement institutionnel européen traversé par des débats persistants sur la solidarité entre États membres, la répartition des responsabilités et la capacité des cadres communs à absorber des approches nationales différencierées.

Ainsi, ce Policy Brief propose une lecture analytique de la mesure, fondée sur l'examen de ses fondements juridiques, économiques et démographiques. L'objectif est de comprendre les rationalités qui ont conduit les autorités espagnoles à mobiliser cet instrument, ainsi que les implications potentielles de ce choix à l'échelle nationale et européenne.

L'analyse s'articule autour de plusieurs niveaux complémentaires. Elle revient d'abord sur les caractéristiques juridiques et procédurales du décret adopté en janvier 2026, avant d'examiner les liens entre la régularisation, le fonctionnement du marché du travail et les contraintes démographiques de long terme. Elle interroge ensuite les résonances européennes de la mesure, ainsi que les difficultés de sa mise en œuvre, pour enfin placer l'initiative dans l'histoire plus longue des campagnes de régularisation menées en Espagne depuis la transition démocratique.

En ce sens, le présent papier appréhende la régularisation de 2026 comme un choix de gouvernance inscrit dans des contraintes structurelles. Il vise ainsi à évaluer la mesure à l'aune de ses ressorts et limites, dans un espace européen caractérisé par une interdépendance croissante des politiques migratoires.

REPÈRES FACTUELS ET JURIDIQUES DE LA RÉGULARISATION DE 2026.

La mesure de régularisation adoptée le 27 janvier 2026 par le gouvernement d'Espagne repose sur l'adoption d'un décret royal (*real decreto*), instrument juridique relevant du pouvoir réglementaire de l'exécutif. En droit constitutionnel espagnol, le recours à ce type d'acte permet une entrée en vigueur rapide des dispositions adoptées, sans passage préalable par la voie parlementaire, dès lors que la mesure est justifiée par des considérations d'urgence ou d'intérêt général. Dans le contexte migratoire, ce procédé a déjà été mobilisé par le passé afin de répondre à des situations caractérisées par un décalage structurel entre la réalité des flux migratoires, les besoins du marché du travail et les cadres juridiques existants (Gobierno de España, 2026).

Le décret institue alors un dispositif de régularisation extraordinaire et temporaire, conçu comme une mesure ponctuelle et circonscrite dans le temps. Il vise les personnes en situation administrative irrégulière ainsi qu'une partie des demandeurs de protection internationale, à condition que leur présence sur le territoire espagnol soit antérieure au 31 décembre 2025. Le texte fixe un seuil minimal de cinq mois de résidence effective, et intègre également les personnes ayant introduit une demande d'asile avant la date de référence. L'exigence d'absence d'antécédents judiciaires constitue un critère central du dispositif, traduisant une volonté explicite de maintenir une distinction nette entre régularisation administrative et tolérance pénale (BOE 2026).

Sur le plan opérationnel, le décret prévoit une entrée en vigueur au printemps 2026, assortie d'une période de dépôt des demandes limitée dans le temps. L'instruction des dossiers est confiée aux administrations compétentes en matière d'immigration et de sécurité sociale, ce qui confère à la mesure une portée qui dépasse le seul champ du séjour pour s'inscrire dans une logique de formalisation socio-économique. Les estimations avancées par l'exécutif espagnol évoquent jusqu'à 500 000 bénéficiaires potentiels, un chiffre indicatif qui dépendra étroitement de la capacité des personnes concernées à produire les justificatifs requis, notamment en matière de preuve de résidence.

D'un point de vue juridique, la régularisation s'inscrit strictement dans le cadre du droit national espagnol et n'entraîne pas en tant que telle de modification automatique du régime de circulation au sein de l'espace Schengen. Par conséquent, les droits associés au séjour demeurent encadrés par les dispositions européennes applicables aux ressortissants de pays tiers. Toutefois, par son ampleur et par le volume des statuts légaux qu'elle est susceptible de produire, la mesure soulève des interrogations quant à ses effets indirects sur la gestion des mobilités au sein de cet espace. Elle constitue à ce titre un point d'entrée pertinent pour interroger les interactions entre décisions nationales et dynamiques européennes en matière de gouvernance migratoire.

LA RÉGULARISATION COMME INSTRUMENT DE GOUVERNANCE DU MARCHÉ DU TRAVAIL.

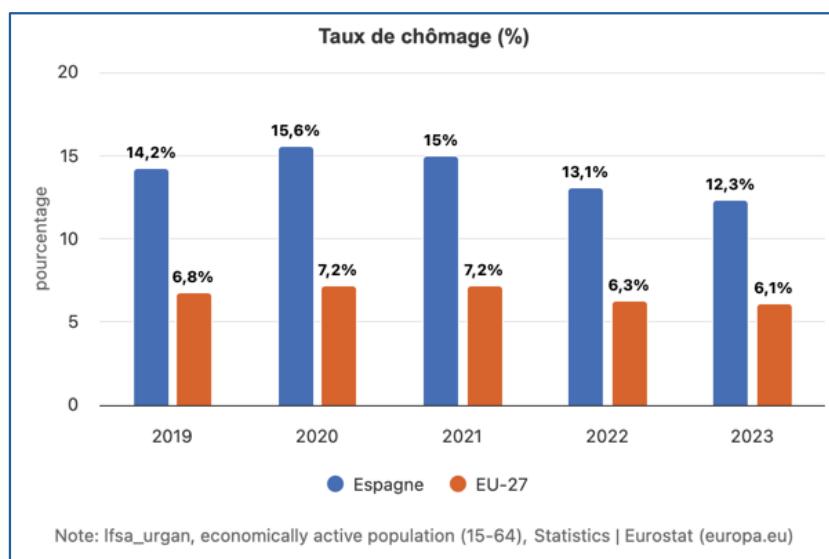
Il est primordial de situer la décision de régularisation adoptée dans le contexte économique du pays, marqué par une amélioration soutenue du marché du travail, en dépit de ses déséquilibres structurels persistants. De fait, à la fin de l'année 2025, le taux de chômage en Espagne est passé sous le seuil des 10 %, atteignant un niveau inédit depuis la crise financière de 2008, tandis que le nombre de personnes occupées a dépassé les 22 millions. Cette dynamique traduit une phase de création d'emplois plus favorable que celle observée au cours de la décennie précédente et conforte l'idée selon laquelle l'économie espagnole se trouve dans une capacité accrue d'absorption de main-d'œuvre, y compris étrangère (Eurostat 2026).

Cette amélioration agrégée masque toutefois des tensions durables dans certaines branches de l'économie, dont le fonctionnement repose historiquement sur une main-d'œuvre faiblement protégée et partiellement régulée. Dans ces segments, la présence de travailleurs migrants en situation administrative irrégulière constitue un élément structurel, antérieur à la décision de 2026. La régularisation apparaît ainsi moins comme un levier de transformation du marché du travail que comme un mécanisme d'ajustement visant à réduire le décalage entre des pratiques économiques existantes et le cadre juridique qui les encadre.

Le graphique ci-dessous met en perspective cette amélioration en comparant l'évolution du taux de chômage en Espagne à celle observée dans l'Union européenne entre 2019 et 2023. Il illustre à la fois la baisse progressive du chômage en Espagne depuis 2021 et le maintien d'un différentiel structurel avec la moyenne européenne, soulignant le caractère à la fois conjoncturellement favorable et structurellement contraint du marché du travail espagnol.

Figure I :

Évolution comparée du taux de chômage en Espagne et dans l'Union européenne (2019–2023).



Source : Eurostat, Enquête sur les forces de travail (EU-LFS), population active (15–64 ans), données urbaines.

La logique de mise en conformité occupe une place centrale dans le discours des autorités espagnoles. En intégrant les personnes régularisées dans les dispositifs officiels d'emploi et de sécurité sociale, la mesure vise à renforcer la soutenabilité financière du système social, tout en limitant les situations de vulnérabilité associées à l'informalité. Les évaluations disponibles sur les régularisations antérieures en Espagne indiquent que ces dispositifs ont contribué à une hausse des affiliations à la sécurité sociale et à une amélioration des conditions de travail déclarées, sans provoquer de déséquilibre macroéconomique significatif (Organisation internationale du travail (OIT) 2015; Eurofound, 2005).

Dans cette perspective, cette régularisation peut être interprétée comme un instrument de gouvernance du marché du travail inscrit dans une rationalité pragmatique. Elle repose sur l'hypothèse selon laquelle la formalisation de travailleurs déjà présents et insérés de facto dans l'économie permet de consolider des secteurs essentiels, plutôt que d'agir comme un facteur d'attraction de nouveaux flux migratoires. Cette lecture est cohérente avec une partie de la littérature économique et migratoire, qui souligne que les trajectoires migratoires sont principalement façonnées par les structures économiques, les réseaux communautaires et les opportunités d'emploi, bien plus que par des mesures administratives ponctuelles (OECD 2025; Migration Policy Institute 2023). Toutefois, l'efficacité de cette approche dépendra de sa capacité à s'articuler autour de politiques durables de lutte contre l'informalité et d'amélioration des conditions de travail. À défaut, la régularisation risque de produire des effets circonscrits dans le temps, sans remettre en cause les mécanismes économiques qui favorisent le recours à une main-d'œuvre juridiquement et socialement vulnérable.

La décision ouvre ainsi un terrain d'analyse privilégié pour évaluer les interactions entre politique migratoire, régulation du travail et cohésion sociale dans l'économie espagnole contemporaine.

QUAND LA CONTRAINE DÉMOGRAPHIQUE RECONFIGURE LES CHOIX MIGRATOIRES.

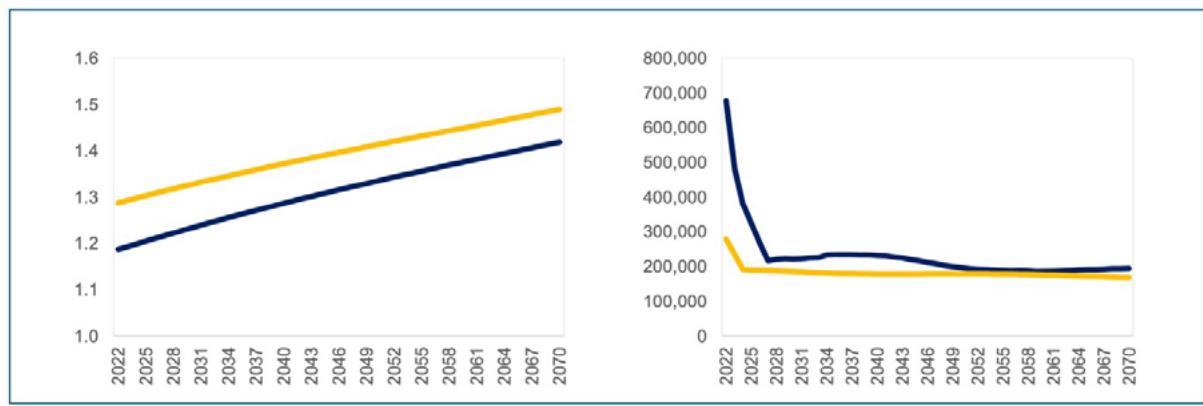
Au-delà de l'impératif économique, la régularisation de 2026 ne peut être pleinement comprise sans être replacée dans le contexte des transformations démographiques profondes qui affectent le pays depuis plus d'une décennie. L'Espagne figure aujourd'hui parmi les États européens confrontés à l'un des processus de vieillissement les plus rapides, combinant une baisse durable de la fécondité, un allongement de l'espérance de vie et une contraction progressive de la population en âge de travailler. Selon les projections de la Commission européenne, le ratio de dépendance des personnes âgées devrait augmenter de manière significative à l'horizon 2050, exerçant une pression croissante sur les systèmes de retraite, de santé et de protection sociale (European Commission 2024).

Dans ce contexte, la migration est progressivement intégrée dans le débat public et institutionnel espagnol comme un facteur d'ajustement structurel, et non plus uniquement comme un phénomène conjoncturel à contenir. Le discours porté par les autorités met de plus en plus l'accent sur la nécessité d'assurer un renouvellement partiel de la population active afin de préserver les équilibres macroéconomiques et la soutenabilité financière de l'État social. Cette inflexion est d'autant plus marquée que la reprise économique récente s'accompagne d'un besoin accru de main-d'œuvre dans des secteurs où la population nationale ne suffit plus à répondre à la demande (Eurostat 2026).

Les projections démographiques européennes les plus récentes confirment le rôle croissant de la migration dans l'équilibre démographique à long terme. L'édition 2024 du Ageing Report de la Commission européenne anticipe une migration nette significativement plus élevée que dans les projections de 2021, contribuant à hauteur de 2,3 millions de personnes supplémentaires à la population européenne en 2070. Cette révision, bien que n'inversant pas la tendance au vieillissement, en atténue partiellement les effets à moyen terme.

Figure II :

Comparaison des projections de fécondité et de migration nette dans les Rapports sur le vieillissement 2021 et 2024.



Source : Commission européenne, The 2024 Ageing Report: Economic and Budgetary Projections for the EU Member States (2022–2070), European Economy Institutional Papers, Bruxelles, 2024 ; Commission européenne, The 2021 Ageing Report: Economic and Budgetary Projections for the EU Member States (2019–2070), Bruxelles, 2021.

Dès lors, la régularisation de 2026 s'inscrit dans cette lecture démographique de long terme. Elle vise à transformer une présence migratoire déjà installée sur le territoire en une population active juridiquement reconnue, pleinement intégrée aux mécanismes de contribution fiscale et sociale. L'enjeu n'est pas tant l'augmentation des effectifs que la stabilisation de trajectoires professionnelles et résidentielles existantes, dans un contexte où l'exclusion administrative fragilise la capacité contributive de certaines catégories de travailleurs. En ce sens, la régularisation apparaît comme un instrument de consolidation du modèle social, en cherchant à élargir la base des cotisants plutôt qu'à accroître la charge pesant sur les dispositifs de solidarité.

L'historique souligne toutefois que l'impact démographique et budgétaire des politiques de régularisation dépend étroitement de leur articulation autour de politiques d'intégration durables, tels que l'accès effectif à l'emploi formel et la réduction des situations de précarité. À défaut, la régularisation risque de rester cantonnée à une réponse administrative ponctuelle, sans infléchir durablement les tendances démographiques sous-jacentes (OECD 2025).

UNE DÉCISION NATIONALE AUX RÉSONANCES EUROPÉENNES.

Bien qu'adoptée dans un cadre strictement national, la régularisation de 2026 ne peut être analysée indépendamment de ses résonances à l'échelle européenne. La mesure intervient dans un contexte où les politiques migratoires constituent l'un des principaux points de tension au sein de l'Union européenne, en particulier en ce qui concerne la solidarité entre États membres, la gestion des frontières extérieures et les mécanismes de retour. À ce titre, toute décision nationale d'ampleur prise par un État situé au cœur de l'espace Schengen est susceptible d'alimenter des débats dépassant largement son périmètre juridique immédiat.

Sur le plan du droit positif, la régularisation n'entraîne aucune modification automatique des règles de circulation applicables au sein de l'espace Schengen. Les personnes regularisées acquièrent un droit de séjour et de travail sur le territoire espagnol, tandis que leurs déplacements vers d'autres États membres demeurent encadrés par les dispositions européennes applicables aux ressortissants de pays tiers. Cette distinction juridique est essentielle, car elle rappelle que la régularisation ne crée pas de droit nouveau à la mobilité intra-européenne, contrairement à ce que suggèrent certaines interprétations politiques ou médiatiques.

Toutefois, l'absence d'effet juridique direct n'exclut pas des implications indirectes. En conférant un statut légal à un nombre important de personnes auparavant en situation irrégulière, la mesure modifie les conditions de visibilité et de traçabilité des mobilités existantes. Elle peut ainsi contribuer à une meilleure connaissance administrative des trajectoires migratoires, tout en réduisant certaines formes de vulnérabilité associées à l'irrégularité, notamment dans le champ de l'emploi et de l'accès aux droits. Ces évolutions sont susceptibles d'avoir des effets différenciés selon les territoires et les profils des personnes concernées, sans pour autant remettre en cause les principes fondamentaux de Schengen.

Sur le plan politique, la régularisation espagnole intervient à contre-courant des orientations dominantes observées dans plusieurs États membres, où les débats migratoires sont largement structurés autour du renforcement des contrôles, de l'externalisation des frontières et de l'accélération des procédures de retour. En ce sens, la décision de 2026 contribue à reposer une question récurrente au niveau européen, celle de la place des politiques de régularisation dans l'arsenal des instruments de gouvernance migratoire. Elle interroge la capacité de l'Union européenne à articuler des approches nationales différencierées autour d'un cadre commun fondé sur la responsabilité partagée.

Enfin, la mesure espagnole est susceptible d'être mobilisée comme référence, tant par ses partisans que par ses détracteurs, dans les débats européens à venir. Pour les uns, elle peut être présentée comme une illustration d'une approche pragmatique conciliant intégration et gestion ordonnée des migrations. Pour les autres, elle alimente la crainte d'effets de précédent dans un contexte politique marqué par une polarisation croissante. À ce stade, ces interprétations relèvent davantage du registre politique que de l'analyse empirique, ce qui souligne la nécessité d'un suivi attentif des effets concrets de la régularisation sur les mobilités et sur les équilibres européens.

LES CONTRAINTES DE MISE EN ŒUVRE ET LES LIMITES STRUCTURELLES DE LA MESURE.

Si la régularisation de 2026 repose sur un cadre juridique relativement clair, sa portée effective dépendra étroitement des conditions de sa mise en œuvre administrative. Les précédentes campagnes de régularisation menées en Espagne ont montré que l'ampleur des dispositifs, combinée à des délais de dépôt limités, peut rapidement mettre sous tension les capacités des administrations compétentes. Le traitement simultané d'un nombre élevé de demandes soulève des enjeux de délais, d'harmonisation des pratiques et de sécurité juridique, en particulier lorsque les procédures mobilisent plusieurs niveaux administratifs (Eurofound 2005; ILO 2015).

La question de la preuve de résidence constitue à cet égard un point de fragilité central. Le dispositif repose sur la capacité des personnes concernées à documenter une présence effective sur le territoire avant la date de référence fixée par le décret royal. Or, pour

une partie des migrants insérés dans des circuits informels de travail ou de logement, la production de justificatifs formels peut s'avérer difficile. Ce décalage entre les exigences administratives et les réalités sociales risque d'introduire des effets de sélection, en excluant de fait les profils les plus précaires, sans que cette exclusion ne résulte d'un choix politique explicite (El País, 2026).

Au-delà de l'accès au statut, la régularisation ne garantit pas une intégration socio-économique durable. L'obtention d'un titre de séjour constitue une condition nécessaire mais non suffisante pour l'accès à un emploi stable, à un logement décent et aux services publics. Dans un contexte marqué par les tensions persistantes sur le logement et les disparités territoriales importantes en matière de services sociaux, les effets de la régularisation dépendront largement des capacités locales d'absorption et des politiques complémentaires mises en œuvre par les communautés autonomes. À défaut d'un accompagnement adapté, le risque existe que la régularisation produise des trajectoires de formalisation incomplètes, laissant subsister des formes de vulnérabilité économique et sociale.

Enfin, la temporalité même de la mesure constitue une limite structurelle. En tant que dispositif extraordinaire et ponctuel, la régularisation de 2026 ne répond pas, à elle seule, aux mécanismes économiques et institutionnels qui alimentent la reproduction de l'irrégularité. Les analyses comparatives montrent qu'en l'absence de réformes structurelles du marché du travail et des canaux d'accès au séjour, les effets positifs des régularisations tendent à s'éroder avec le temps, ouvrant la voie à de nouvelles situations d'irrégularité (OECD 2025; Migration Policy Institute 2023). Et donc, si ces contraintes n'invalident pas la logique de la mesure, elles en délimitent cependant la portée. Elles invitent aussi et surtout à considérer la régularisation de 2026 comme un instrument parmi d'autres dans une stratégie plus large de gouvernance migratoire. L'analyse de ses résultats devra ainsi porter autant sur les modalités de mise en œuvre que sur les trajectoires effectives des personnes régularisées, afin d'en évaluer les effets au-delà de l'annonce politique initiale.

UNE CONTINUITÉ HISTORIQUE DANS L'USAGE DES RÉGULARISATIONS EN ESPAGNE.

La régularisation annoncée s'inscrit en effet dans une trajectoire historique plus longue, marquée par le recours récurrent à des dispositifs de régularisation comme instruments de gestion des désajustements entre cadres juridiques, dynamiques migratoires et besoins économiques. Depuis la transition démocratique, l'Espagne a mis en œuvre plusieurs campagnes de régularisation, sous des gouvernements de différentes orientations politiques, ce qui témoigne d'une certaine transversalité de cet outil dans l'arsenal des politiques publiques migratoires.

Dans ce sens, la campagne de 2005 demeure la référence la plus fréquemment mobilisée dans les débats contemporains. Mise en place dans un contexte de forte croissance économique et de demande accrue de main-d'œuvre, elle avait permis la régularisation de près de 580 000 personnes. Les évaluations disponibles indiquent qu'elle s'était traduite par une augmentation substantielle des affiliations à la sécurité sociale et par une amélioration mesurable des conditions d'emploi déclarées pour une part significative des bénéficiaires. Ces effets avaient été particulièrement visibles à court et moyen termes, notamment dans les secteurs caractérisés par un recours structurel à une main-d'œuvre migrante (Eurofound 2005; International Labour Organization 2015).

Toutefois, les analyses rétrospectives soulignent également les limites de ces dispositifs lorsqu'ils ne s'inscrivent pas dans une stratégie plus large de réforme structurelle. L'absence de canaux réguliers d'accès au séjour et au travail, combinée à la persistance de segments économiques fortement informalisés, a favorisé l'émergence de nouvelles situations d'irrégularité dans les années ayant suivi la régularisation de 2005. Ces dynamiques ont conduit une partie de la littérature à considérer les régularisations non comme des solutions définitives, mais comme des mécanismes correctifs intervenant *a posteriori* pour résorber des déséquilibres déjà installés (Finotelli and Arango 2011; OECD 2025).

Dans cette perspective, la régularisation de 2026 apparaît moins comme une rupture que comme une réactivation d'un instrument éprouvé, mobilisé dans un contexte économique et démographique différent mais confronté à des contraintes structurelles comparables. La continuité réside dans l'usage de la régularisation pour formaliser une présence migrante déjà existante et intégrée *de facto* dans l'économie. La différence tient davantage au contexte européen dans lequel cette mesure est adoptée, marqué par une politisation accrue des enjeux migratoires et par une réduction de la marge de manœuvre collective en matière de politiques d'intégration.

Le rappel de cette trajectoire historique invite ainsi à une lecture nuancée de la décision espagnole de 2026. Il suggère que l'évaluation de la mesure ne peut se limiter à ses effets immédiats, mais doit porter sur sa capacité à s'insérer dans des politiques durables de régulation du marché du travail, d'intégration sociale et de gestion ordonnée des migrations. En ce sens, la régularisation de 2026 constitue à la fois un objet d'analyse en soi et un révélateur des tensions persistantes qui structurent la gouvernance migratoire espagnole et européenne.

CONCLUSION.

La régularisation extraordinaire adoptée en janvier 2026 par le gouvernement de Espagne ne saurait être comprise comme une rupture isolée ni comme une anomalie juridique dans le paysage européen. Elle s'inscrit dans une continuité historique assumée, marquée par le recours périodique aux régularisations comme instruments correctifs face aux décalages persistants entre dynamiques migratoires, fonctionnement du marché du travail et cadres normatifs existants. L'examen rétrospectif des campagnes menées depuis la transition démocratique en Espagne met en évidence la récurrence de cet outil, mobilisé dans des contextes économiques différents mais confrontés à des contraintes structurelles comparables.

L'analyse conduite dans ce Policy Brief montre que la décision de 2026 repose sur une rationalité essentiellement pragmatique. En cherchant à formaliser une population migrante déjà présente et insérée *de facto* dans l'économie, la régularisation vise moins à infléchir les flux migratoires qu'à stabiliser des trajectoires existantes et renforcer la soutenabilité du modèle social espagnol. Cette logique s'inscrit dans un contexte marqué par le vieillissement démographique, la reprise économique et la nécessité d'élargir la base contributive du système de protection sociale, tout en réduisant les zones grises de l'informalité.

Pour autant, la portée de la mesure ne peut être appréciée indépendamment de ses conditions de mise en œuvre et de son articulation autour de politiques structurelles plus larges. Les expériences passées rappellent que les régularisations, lorsqu'elles ne s'accompagnent pas de réformes durables en matière de régulation du marché du travail, d'accès au séjour et d'intégration sociale, tendent à produire des effets limités dans le

temps. La décision de 2026 constitue ainsi un levier ponctuel dont l'efficacité dépendra de la capacité de l'État à inscrire cet instrument dans une stratégie cohérente de gouvernance migratoire.

Sur le plan européen, la régularisation espagnole intervient dans un contexte de forte polarisation des débats migratoires. Sans modifier directement les règles de circulation au sein de l'espace Schengen, elle contribue à raviver une discussion plus large sur les instruments disponibles pour concilier gestion ordonnée des migrations, respect des droits et impératifs socio-économiques. Elle met en lumière les tensions persistantes entre approches nationales différencierées et cadres communs européens, dans un espace caractérisé par une interdépendance croissante des politiques publiques.

En définitive, la régularisation de 2026 apparaît moins comme une solution exhaustive que comme un révélateur des limites et des arbitrages qui structurent les politiques migratoires contemporaines. Son évaluation à moyen et long termes devra porter non seulement sur le nombre de statuts accordés, mais surtout sur les trajectoires effectives des personnes régularisées et sur la capacité des institutions à transformer cet ajustement administratif en un levier durable de cohésion sociale et économique.

BIBLIOGRAPHIE.

- Boletín Oficial del Estado. 2026. *Disposición 2142 del BOE* núm. 27 de 2026, por la que se establece un proceso de regularización extraordinaria. Madrid.
- Commission européenne. 2024. *The 2024 Ageing Report: Economic and Budgetary Projections for the EU Member States (2022–2070)*. Luxembourg: Publications Office of the European Union.
- Commission européenne. 2024. *2024 Ageing Report – Country fiche: Spain*. Luxembourg.
- Commission européenne. 2024. *State of Schengen Report 2024*. Luxembourg.
- Council of Europe, Parliamentary Assembly. 2007. *Regularisation programmes for irregular migrants*. Working document.
- Eurofound. 2005. *The regularisation of immigrants in Spain*. Dublin.
- Eurostat. 2026. *Labour market statistics and unemployment data, Spain*. Luxembourg.
- Finotelli, Claudia, et Joaquín Arango. 2011. "Regularisation of unauthorised immigrants in Italy and Spain: Determinants and effects." *Documents d'Anàlisi Geogràfica* 57 (3).
- Government of Spain. 2026. *Council of Ministers press conference, 27 January 2026*. Madrid: La Moncloa.
- Instituto Nacional de Estadística. 2026. *Encuesta de Población Activa (EPA), cuarto trimestre 2025*. Madrid.
- International Labour Organization. 2015. *Spain's 2005 regularisation programme*. Geneva.
- Migration Policy Institute. 2005. *Regularizing immigrants in Spain: A new approach*. Washington, DC.
- OECD. 2025. *International Migration Outlook 2025*. Paris: OECD Publishing.
- PICUM. 2025. *The impact of regularisation measures on people, institutions and wider society*. Brussels.
- Union européenne. 2016 (version consolidée 2024). *Règlement (UE) 2016/399 établissant un code de l'Union relatif au régime de franchissement des frontières par les personnes (Codefrontières Schengen)*.
- Financial Times. 2026. "Spain's unemployment rate falls to lowest level since 2008." 27 January.
- Reuters. 2026. "Spain's job creation brings unemployment rate to lowest level since 2008." 27 January.
- The Guardian. 2026. Jones, Sam, et Ashifa Kassam. "Spain approves decree to regularise half a million undocumented migrants." 27 January.
- The Guardian. 2026. Jones, Sam. "Spanish PM defends plans to regularise half a million undocumented migrants."

À PROPOS DE L'AUTEUR



AMAL EL OUASSIF

Amal El Ouassif is a Senior International Relations Specialist at the Policy Center for the New South (PCNS). She is also a PhD candidate in Forced Displacement Induced by Climate Change at University Mohammed VI Polytechnic (UM6P) and CNAM-Paris and a member of the IDRC-FGSES Chair of UM6P on Forced Displacement Studies. At the PCNS, Amal El Ouassif conducts research on topics including migration, forced displacement, and Euro-Mediterranean cooperation. Before joining PCNS in 2018, she worked as a program coordinator at the Westminster Foundation for Democracy and served as a consultant in development policies with the office of the Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) in Morocco.

She is also a former bluebook trainee in the Directorate General of Employment Social Affairs and Inclusion in the European Commission in Brussels. She holds a Master of Art in EU's International Relations and Diplomacy Studies from the College of Europe in Bruges, Belgium, and a Master in Development Studies from UPMF-Grenoble, France.

She is fluent in Arabic, English, and French.

À PROPOS DU POLICY CENTER FOR THE NEW SOUTH

Le Policy Center for the New South (PCNS) est un think tank marocain dont la mission est de contribuer à l'amélioration des politiques publiques, aussi bien économiques que sociales et internationales, qui concernent le Maroc et l'Afrique, parties intégrantes du Sud global. Le PCNS défend le concept d'un « nouveau Sud » ouvert, responsable et entreprenant ; un Sud qui définit ses propres narratifs, ainsi que les cartes mentales autour des bassins de la Méditerranée et de l'Atlantique Sud, dans le cadre d'un rapport décomplexé avec le reste du monde. Le think tank se propose d'accompagner, par ses travaux, l'élaboration des politiques publiques en Afrique, et de donner la parole aux experts du Sud sur les évolutions géopolitiques qui les concernent. Ce positionnement, axé sur le dialogue et les partenariats, consiste à cultiver une expertise et une excellence africaines, à même de contribuer au diagnostic et aux solutions des défis africains.

Policy Center for the New South

Rabat Campus of Mohammed VI Polytechnic University,
Rocade Rabat Salé - 11103
Email : contact@policycenter.ma
Phone : +212 (0) 537 54 04 04
Fax : +212 (0) 537 71 31 54

www.policycenter.ma

